

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Député,
Madame la Présidente du Département,
Messieurs les Vice-présidents de la CCPM,
Monsieur le Maire de Charquemont,
Mesdames, Messieurs les adjoints,
Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues,
Messieurs les représentants de l'entreprise FMI SYCRILOR
Messieurs les Président de la SAS Vautherin-Collin,
Mesdames et Messieurs les agents de la Communauté de communes
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Un petit retour en arrière, 23 mars 2023, le directeur de la Com-Com m'informe qu'il s'est laissé dire que le groupe FMI – SYCRILOR cherchait un terrain afin de développer son activité, mais plutôt sur le secteur de Valdahon. Nous convenons d'une demande de rendez-vous express avec l'entreprise afin de présenter notre collectivité, ses services, ses atouts et ses ambitions pour l'aménagement de son territoire, avec tout de même une petite idée derrière la tête : Convaincre.

Ce rendez-vous arriva rapidement, le 28 mars. Dès lors, comme vous pouvez le voir sur le diaporama derrière moi, nous avons démarré un contre-la-montre infernal, où tous les acteurs ont joué leur rôle avec efficacité et pragmatisme. Je pense aux services de la Préfecture, aux services de la DDT, de la DREAL, aux services de la CCPM, le service « développement économique », le service « urbanisme », le service « technique, avec la compétence eau – assainissement et l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage », je pense également à la mairie de Charquemont, à mon vice-Président à l'économie. Autant d'interlocuteurs qui, pour une entreprise du secteur privé, aurait pu effrayer...

Grâce aux bonnes relations nouées dès la première réunion, et après une dizaine de rencontre et rendez-vous, nous voici réunis aujourd'hui, 28 novembre, soit 8 mois plus tard jour pour jour, pour officialiser la signature du permis de construire. L'aboutissement d'un tel dossier est une véritable satisfaction pour l'attractivité de notre territoire et pour son emploi.

Je veux saluer l'entreprise FMI SYCRILOR pour avoir fait le choix de Charquemont et du Pays de Maiche. Merci à Monsieur CAROZZA et Monsieur MAITRE, pour votre confiance quant au développement de vos activités sur notre territoire. Lors de ce premier rendez-vous, je vous ai demandé quels critères allaient dicter votre choix du lieu d'implantation. Ce à quoi Monsieur MAÎTRE m'a répondu, la rapidité de réalisation du projet et la volonté politique des élus de le voir se réaliser à Charquemont. Alors cher Fred, ce dernier critère m'a beaucoup plu, je l'ai pris comme un défi, et c'est naturellement que nous avons mis en œuvre tous les moyens en notre possession afin de ne pas vous décevoir. J'espère vous avoir convaincu quant aux compétences et au savoir-faire des pouvoirs publics de notre pays et de ses instances politiques.

Le Président Macron et son gouvernement souhaite préparer une nouvelle génération de sites industriels. Dans ce but, il a été proposé la mise en place d'une démarche « 50 nouveaux sites clés en main France 2030 », avec deux volets d'action, l'identification de site et l'accompagnement du porteur de projet. Monsieur le préfet, je me tourne vers vous, et je crois pouvoir dire que la CCPM, avec votre aide ô combien précieuse, se pose en pionnière de cette démarche. On y parle de l'accompagnement administratif et technique du porteur de projet, de mobilisation, d'expertise, d'initiation et de finalisation des procédures... Sans fausse modestie, je crois que nous avons « Fait le travail » comme on dit dans le Haut-Doubs, et ce, avant même la sortie du dispositif pour livrer un foncier « clés en mains » à l'entreprise. Soyez chaleureusement remercier pour votre disponibilité et votre ténacité qui a permis d'aboutir à la signature de ce permis de construire si rapidement.

Je salue également le travail réalisé par les services de la CCPM. Si j'ai souhaité structurer notre collectivité telle qu'elle l'est aujourd'hui, c'est uniquement dans le but de voir se concrétiser de tel projet sur notre territoire. J'avais demandé aux services que ce dossier soit travaillé d'une façon toute particulière. « Il ne devait pas être au-dessus de la pile, il ne devait pas toucher la pile ». Merci Valérie, Jenny, Georges, merci à vos équipes et merci à mon Directeur Général des Services, David, à mon directeur du Pôle Environnement, Infrastructures et Ingénierie, Julien. Grace à votre professionnalisme, vous avez contribué à atteindre l'objectif défini et fixé par l'entreprise pour franchir cette première étape.

Car, oui, c'est une première étape pour la collectivité. Mais nous ne devons pas en rester là. Notre mission en matière de développement économique doit être confirmée. Nous proposerons au prochain Conseil communautaire une modification de notre règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier d'entreprise, en ouvrant les aides aux Entreprises de Tailles Intermédiaires (+ de 250 salariés). Ainsi, la petite aide financière de la CCPM en direction de FMI-SYCRILOR, permettra au Département du Doubs de contribuer également au projet. Madame la Présidente vous le confirmera peut-être dans quelques instants (...)

Accueillir des entreprises sur notre territoire, c'est une volonté et une fierté, mais il faut être en mesure de leurs proposer les services qui vont de pair, qui leurs permettront de recruter plus facilement, et surtout de fidéliser leurs employés en leurs proposant un cadre professionnel accueillant.

Des pistes sont en cours avec la création d'une micro-crèche et d'une conciergerie d'entreprises dans la Zone d'Activité. La question des mobilités sera aussi abordée. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus concevoir que 600 salariés sur une même Zone d'Activité utilisent chacun leur voiture personnelle pour se rendre sur un même lieu de travail. Une étude sera menée à l'échelle de la communauté de communes en concertation avec les entreprises, qui devra déboucher sur des solutions adaptées à chacun.

La restauration des employés fait partie du bien-être et de l'équilibre au travail. C'est une préoccupation pour les chefs d'entreprise. Et je pense qu'ensemble, nous avons un rôle à jouer. Nous sommes ici, à 400 mètres de la Zone d'Activité au cœur de notre station de loisirs de la Combe Saint-Pierre. Comme vous pouvez le voir derrière moi, ce site, qui fait la renommée de Charquemont, va subir d'important travaux dès 2024, afin de muter en station 4 saisons dédiée plus particulièrement au VTT et aux sports de pleine nature. En ces lieux, nous sommes dans un bâtiment géré par la Communauté de Communes, équipé afin de confectionner des repas avec une capacité de 80 couverts par service. Vous me voyez venir ... La collectivité va s'atteler

dans les prochaines semaines à proposer un concept à de potentiels porteurs de projet. Ce concept aura pour but de proposer une restauration le midi sous forme de menu du jour pour les actifs de notre territoire, une restauration plus élaborée pour les soirées en fin de semaine et le week-end mais également un service snacking adossé au fonctionnement de la base de loisirs. Des discussions sont déjà en cours.

Mesdames, Messieurs, vous le comprenez, si nous nous félicitons tous aujourd'hui de cette première étape qu'est la signature du permis de construire, le chantier n'est pas terminé. Pour l'entreprise FMI SYCRILOR, c'est l'heure de la réalisation du bâtiment sous les ordres du cabinet BEJ SAS Vautherin et Collin que je salue. Pour la Communauté de Communes, c'est la poursuite de l'accompagnement des entreprises et le développement des services afin de réussir l'aménagement de notre territoire. Sachez que l'ensemble des élus et des agents de la CCPM auront à cœur de poursuivre ces missions et c'est avec conviction que nous nous y attellerons. Je vous remercie.